

REGROUPEMENT POUR LA PÉRENNITÉ DE L'ILE VERTE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES - 2012

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle des membres du Regroupement pour la pérennité de l'Île verte tenue dans la Salle multifonctionnelle du Phare de l'Île verte, le 7^e jour de juillet 2012 à 14 h.

PRÉSENT : André-Pierre Contandriopoulos, Gilbert Delage, J. Paul Deschênes, Madeleine Dugal-Deschênes, Jeannine (Minnie) Dussault, Léopold Fraser, Bernard Gagnon, Aline Grenon, Collette Lussier, Charles Méthé, Denis Michaud, Louise Newbury, Gilles Shooner, Bastien Vézina.

ÉTANT TOUS MEMBRES DU REGROUPEMENT.

Tous les membres ayant été convoqués et un quorum atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Sur proposition faite par Louise Newbury et appuyée par Gilbert Delage, il est unanimement résolu d'élire André-Pierre Contandriopoulos président et Aline Grenon secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le président, M. André-Pierre Contandriopoulos, déclare l'assemblée annuelle ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Léopold Fraser propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyé par Denis Michaud.

Adopté à l'unanimité.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 2 JUILLET 2011

Avec approbation de l'assemblée, la secrétaire lit les grandes lignes du procès-verbal de l'assemblée annuelle de 2011. Bastien Vézina propose l'adoption du procès-verbal, appuyé par Bernard Gagnon.

Adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS – 2011/2012

Le président, André-Pierre Contandriopoulos et la secrétaire, Aline Grenon, font état des activités du Regroupement pendant l'année 2011/2012. Le rapport des activités est distribué aux membres de l'assemblée et est annexé à ce procès-verbal.

a) Démarches relatives à l'acquisition d'un terrain

Tel que décrit dans le rapport des activités, le conseil d'administration du Regroupement a adopté le 16 juin 2012, deux résolutions, une relative à l'acquisition d'un petit terrain situé près du quai du Bout-d'en-Haut, et l'autre relative à l'octroi d'une servitude perpétuelle à la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Québec, pour utilisation à des fins publiques de ce même terrain. Les deux résolutions sont distribuées aux membres et font l'objet de discussion.

Sur proposition faite par Minnie Dussault et appuyée par Denis Michaud, il est unanimement ré résolu de ratifier la résolution suivante.

Résolution 2012-2 (Acquisition d'un terrain)

Le *REGROUPEMENT POUR LA PÉRENNITÉ DE L'ILE VERTE* s'engage à acheter de Francine Paradis, un terrain d'environ treize (13) mètres carrés, situé au quai du Bout-d'en-Haut dans la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Québec, terrain identifié en encre bleu sur le plan joint à cette résolution (Terrain).

Le prix d'acquisition du Terrain sera de 100 \$.

Le titre du Terrain, au jugement du notaire instrumentant, doit être valable.

Toutes les autorisations requises, administratives ou autres doivent être obtenues.

Les personnes suivantes sont autorisées à signer les documents relatifs à l'acquisition du Terrain : André-Pierre Contandriopoulos (président), Aline Grenon (secrétaire-trésorière), Bernard Gagnon (vice-président), et les documents doivent être signés par deux des trois personnes autorisées.

Sur proposition faite par Gilles Shooner et appuyée par Bastien Vézina, il est unanimement résolu de ratifier la résolution suivante.

Résolution 2012-3 (Octroi d'une servitude)

Dès qu'il en deviendra propriétaire, le *REGROUPEMENT POUR LA PÉRENNITÉ DE L'ILE VERTE* s'engage à octroyer une servitude perpétuelle à la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Québec, pour l'utilisation à des fins publiques d'un terrain d'environ treize (13) mètres carrés situé au quai du

Bout-d'en-Haut dans la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Québec. Le terrain est identifié en encre bleue sur le plan ci-joint (Terrain).

La servitude sera assujettie aux conditions suivantes :

- la Municipalité accepte de payer les frais d'arpentage du Terrain, ainsi que les frais de notaire relatifs à l'examen des titres du Terrain et à la rédaction et l'enregistrement de l'acte de servitude, le tout à la satisfaction du Regroupement;
- la Municipalité doit tenir le Regroupement indemne de toutes réclamations découlant de l'utilisation du Terrain, à la satisfaction du Regroupement;
- toutes les autorisations requises, administratives ou autres doivent être obtenues.

Les personnes suivantes sont autorisées à signer les documents relatifs à l'octroi de la servitude : André-Pierre Contandriopoulos (président), Aline Grenon (secrétaire-trésorière), Bernard Gagnon (vice-président) et les documents doivent être signés par deux des trois personnes autorisées.

b) Exigences d'Environnement Canada relatives à l'adoption de lignes directrices éthiques et techniques

Tel que décrit dans le rapport des activités, le conseil d'administration du Regroupement a adopté par résolution 2012-1, le 29 février 2012, des lignes directrices éthiques et techniques, conformément aux exigences d'Environnement Canada. Celles-ci ont été placées sur le site web du Regroupement.

Sur proposition faite par J. Paul Deschênes et appuyée par Denis Michaud, il est unanimement résolu de ratifier la résolution 2012-1 adoptant les lignes directrices éthiques et techniques.

c) Activités de financement et de promotion

La secrétaire-trésorière informe l'assemblée que, tel que décrit dans le rapport des activités, les administrateurs avaient décidé que le Regroupement devait concentrer ses énergies sur l'acquisition d'un terrain, avant d'entreprendre des activités de financement et de promotion. Maintenant que le processus d'acquisition de terrain a démarré, le moment est propice pour entreprendre de telles activités. Puisque le Regroupement est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada, les personnes qui font des dons au Regroupement ont droit à un crédit d'impôt, et ceci devrait faciliter quelque peu les activités de financement. Des documents publiés par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi qu'un document de synthèse préparé par le conseil d'administration du Regroupement, décrivant les types de dons et les avantages fiscaux qui en découlent, seront remis aux personnes qui en font la demande.

d) Site web

Tel que décrit dans le rapport des activités, le site web du Regroupement a été bonifié. Les membres de l'assemblée remercient Karl Côté, le webmestre du site web du Regroupement, ainsi qu'Alice Kieran, pour leurs contributions respectives au site web.

5. PRÉSENTATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU REGROUPEMENT

Les membres du Regroupement ont pris connaissance des états financiers préparés par la secrétaire-trésorière, lesquels seront annexés au procès-verbal de l'assemblée. Compte tenu de la situation financière du Regroupement, les états financiers n'ont pas été vérifiés ou examinés.

À la suite d'une proposition faite par Bastien Vézina et appuyée par Gilbert Delage, il est unanimement résolu que les états financiers soient acceptés dans leur forme actuelle.

**6. NOMINATION DES EXAMINATEURS DES COMPTES ET ÉTATS FINANCIERS
2011/2012**

Sur proposition faite par Gilbert Delage et appuyée par Bastien Vézina, il est unanimement résolu de nommer Colette Lussier et Minnie Dussault comme examinateurs des comptes et des états financiers 2011-2012 du Regroupement.

**7. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE
2012/2013**

a) Président et secrétaire de l'élection

Charles Méthé est unanimement nommé président et secrétaire de l'élection.

b) Élection

Conformément au règlement général, on procède à l'élection de sept (7) administrateurs pour former le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

Louise Newbury propose Aline Grenon
Léopold Fraser propose André-Pierre Contandriopoulos
Gilbert Delage propose Bastien Vézina et Bernard Gagnon
Bastien Vézina propose Denis Michaud
André-Pierre Contandriopoulos propose Michel Bélanger
Louise Newbury propose Anne Bérubé
Charlotte Gingras propose Louise Newbury
Louise Newbury propose Charlotte Gingras
Denis Michaud propose J. Paul Deschênes
Minnie Dussault propose Gilles Shooner
Bastien Vézina propose Minnie Dussault

Les personnes suivantes se retirent : André-Pierre Contandriopoulos, Louise Newbury, J. Paul Deschênes, Gilles Shooner, Minnie Dussault.

Il est unanimement résolu d'élire administrateurs du Regroupement pour l'année courante, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à l'élection de leurs remplaçants, les personnes suivantes :

Michel Bélanger
Anne Bérubé
Charlotte Gingras
Aline Grenon
Bernard Gagnon
Denis Michaud
Bastien Vézina

8. VARIA

Avis de motion

Bastien Vézina propose un avis de motion pour modifier les règlements du Regroupement, de la façon suivante et explique le pourquoi de ces modifications :

a) Changement à l'article 16 – Durée des fonctions

L'article 16 prévoit actuellement que le mandat des membres du conseil d'administration est d'un an, mais qu'ils peuvent être réélus à la fin de leur terme. Or, il est proposé que le mandat soit d'une durée de deux (2 ans) et que les administrateurs puissent être réélus à la fin de leur mandat.

Pour l'année 2013-2014 seulement, la première année d'entrée en vigueur du changement, les administrateurs élus conviendront, par vote lors d'une réunion du nouveau conseil d'administration, de déterminer les 3 administrateurs qui seront élus pour un terme d'un an seulement.

b) Changement à l'article 19d – Vacance pour absences non motivées

L'article 19d prévoit actuellement qu'il y a vacance au sein du conseil d'administration lorsque le nombre d'administrateurs est inférieur au nombre minimal permis, soit quatre, « en raison de [...] d) l'absence, motivée ou non, d'un administrateur à trois réunions consécutives du conseil ».

Or, il est proposé de remplacer l'article 19d par le libellé suivant : « en raison de [...] d) plus de trois absences non motivées durant une même année suivie d'une demande de démission écrite ».

c) Changement à l'article 29 – Vérification

L'article 29 prévoit actuellement que les « états financiers de l'organisme sont vérifiés chaque année par un comptable nommé à cette fin par les administrateurs, ou par les membres réguliers lors d'une assemblée générale annuelle ».

Or, il est proposé d'ajouter la phrase suivante à l'article 29 : « Les états financiers et registres peuvent aussi être examinés chaque année par deux membres bénévoles de l'organisme, lesquels ne font pas partie du conseil d'administration et qui n'ont pas nécessairement de titres comptables, mais qui possèdent une expérience pertinente en comptabilité. Ces examinateurs seront nommés par le conseil d'administration en cours d'année et leur nomination sera entérinée par l'assemblée générale. »

Ces propositions de changement aux règlements du Regroupement devront être entérinées lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

L'avis de motion, appuyé par Aline Grenon, est adopté à l'unanimité.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

Il n'y a pas de question ou de commentaire.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et l'assemblée est close.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2012
REGROUPEMENT POUR LA PÉRENNITÉ DE L'ILE VERTE
RAPPORT DES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2011/2012

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'année dernière, nous vous avons annoncé que le Regroupement avait obtenu auprès de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec, le statut d'organisme de bienfaisance enregistré. Le Regroupement est donc devenu un « OBE » ou organisme « de charité ».

Programme des dons écologiques

Depuis, Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec ont reconnu le Regroupement aux fins du Programme des dons écologiques (PDE). Les avantages qui découlent de la reconnaissance par les gouvernements sont décrits dans un document de synthèse disponible auprès des administrateurs du Regroupement. Conformément aux exigences d'Environnement Canada, le conseil d'administration du Regroupement a adopté par résolution 2012-1, le 29 février 2012, des lignes directrices éthiques et techniques. Celles-ci se trouvent sur le site web du Regroupement (www.notreileverte.org).

Acquisition de terrain et octroi de servitude

Pour que le Regroupement et les Verdoyants puissent bénéficier pleinement des avantages découlant du PDE, le Regroupement doit devenir propriétaire d'un terrain sur l'île. Il n'est pas nécessaire que ce terrain soit très grand, ni qu'il soit constructible. Or, nous sommes heureux de vous annoncer qu'une promesse de vente et d'achat a été signée pour l'acquisition d'un petit terrain situé près du Quai-du-Bout-d'en-Haut, le tout conformément à la résolution 2012-2 des administrateurs adoptée le 16 juin 2012. L'acquisition de ce terrain est reliée à l'octroi d'une servitude perpétuelle à la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Québec, pour utilisation à des fins publiques et à ce titre, les administrateurs ont adopté le 16 juin 2012, la résolution 2012-3.

Activités de financement et de promotion

Les administrateurs avaient décidé qu'avant d'entreprendre des activités de financement et de promotion, le Regroupement devait concentrer ses énergies sur l'acquisition d'un terrain. Maintenant que le processus d'acquisition de terrain a démarré, le moment est propice pour entreprendre de telles activités. Puisque le Regroupement est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada, les personnes qui font des dons au Regroupement ont droit à un crédit d'impôt, et ceci devrait faciliter quelque peu les activités de financement.

Site web

Enfin, en plus de l'ajout des Lignes directrices éthiques et techniques, le site web du Regroupement a été bonifié par l'ajout de nouvelles photos et par les nouvelles fiches de la flore de l'île, qu'Alice Kieran a préparées.

André-Pierre Contandriopoulos, président
Aline Grenon, secrétaire

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2012

REGROUPEMENT POUR LA PÉRENNITÉ DE L'ILE VERTE - ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS – EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2011	2012
	\$	\$
PRODUITS		
Dons	---	800,00
	<hr/>	<hr/>
	---	800,00
CHARGES		
Frais bancaires	(11,77)	189,90
Dépenses constitutives	---	147,75
Lettres patentes supplémentaires	---	147,50
Atelier (devoirs des OBE)	---	40,00
Site web – hébergement	---	45,24
	<hr/>	<hr/>
	(11,77)	570,39
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	800,00 - 570,39 =	229,61 \$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS – EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

Solde au début de l'exercice	(11,77)	
Excédent des produits sur les charges		<u>229,61</u>
Solde à la fin de l'exercice		217,84 \$